

Membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

J'avais la ferme intention d'assister à la réunion du Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE) tenue aujourd'hui à Toronto, notamment les panels de témoins et les séances à micro ouvert. J'étais sincèrement désireux d'entendre ce que d'autres avaient à dire au sujet des modes de scrutin et des systèmes électoraux, et d'exprimer clairement ma propre position à l'égard de cette question. Malheureusement, des exigences de travail de dernière minute m'empêchent d'être présent.

Au lieu de m'adresser au Comité en personne, je vous prie d'accepter les présents commentaires et d'en tenir compte au moment de rédiger votre rapport.

J'appuie fermement la représentation proportionnelle et j'encourage les membres du Comité à en adopter une version qui est à la hauteur.

Personnellement, je suis encore en train d'apprendre et d'apprécier les différences qui existent entre les différents systèmes de représentation proportionnelle (RP) : la représentation proportionnelle mixte (RPM), le vote unique transférable (VUT), et des systèmes hybrides, tels que P3 et la RP rurale-urbaine. À mesure que nous apprenons tous à mieux connaître nos options, j'espère que nous serons en mesure d'établir un système taillé sur mesure pour le Canada.

Je ne vois aucune raison valable de s'opposer à la représentation proportionnelle. Les arguments invoqués à l'encontre d'une telle réforme électorale semblent se résumer par la devise employée par l'opposition : [TRADUCTION] « Garder le mode de scrutin simple ». J'estime offensante cette notion même, car elle laisse sous-entendre que les Canadiens sont incapables de réfléchir à des questions complexes. Après tout, le mode de scrutin le plus simple en est un au sein duquel aucune dissension n'est permise. J'espère que nous nous entendons sur le fait que la dictature ne devrait pas être notre objectif, pas plus que nous devrions [TRADUCTION] « garder le mode de scrutin simple d'esprit ».

J'ai également été témoin d'arguments formulés à l'encontre des bulletins de vote préférentiels, comme s'ils constituaient eux-mêmes un mode de scrutin. Comme vous le savez, ils n'en sont pas un. Ils peuvent être inclus à titre d'instruments dans les modes de scrutin dans l'ensemble du spectre électoral, et des mesures de protection peuvent être mises en place pour répondre aux préoccupations. Le fait de laisser entendre qu'ils constituent une question importante nous détourne de la vraie question.

Le gouvernement libéral a promis que 2015 serait notre dernière élection selon un système majoritaire uninominal à un tour. Les libéraux et deux autres partis politiques canadiens appuient publiquement l'idée d'un scrutin proportionnel. Je demande qu'ils respectent leurs promesses et leurs affirmations, que vous recommandiez pleinement la RP en décembre, et que

nous puissions enfin à titre de nation passer à un système électoral qui améliore l'équité, la diversité, l'égalité et la collaboration. Il existe de nombreuses options de RP pour atteindre un tel objectif, et un obstacle considérable – le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) – barre la route.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre attention.

Je vous prie d'agréer, Membres du Comité, l'expression de mes sentiments distingués.

Kristian Truelsen
Toronto (Ontario)